

Étude : Mettre le pied dans la porte : un regard sur les postes vacants de premier échelon au Canada, 2016

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 6 décembre 2017

Les jeunes qui commencent leur carrière, les personnes qui ont perdu leur emploi ou celles qui souhaitent entamer une nouvelle carrière peuvent chercher un emploi qui ne requiert aucune expérience antérieure au moment de l'embauche. Quelles sont les possibilités pour les Canadiens qui souhaitent entrer sur le marché du travail sans expérience?

Près de la moitié (48 %) des 367 000 postes vacants déclarés par les entreprises canadiennes en 2016 étaient des postes de premier échelon. Un poste vacant de premier échelon est un poste pour lequel l'employeur ne recherche pas de niveau minimal d'expérience professionnelle.

Parmi les autres postes vacants, 32 % exigeaient deux années d'expérience professionnelle ou moins, tandis que le 20 % restant exigeait plus de deux années d'expérience professionnelle.

Les résultats sont issus d'une nouvelle étude, « [Mettre le pied dans la porte : un regard sur les postes vacants de premier échelon au Canada](#) », fondée sur les données de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires.

Les postes de premier échelon peuvent constituer un premier emploi pour les personnes récemment diplômées, mais également pour celles qui reviennent sur le marché du travail ou qui souhaitent effectuer un changement de carrière.

Il est également important de comprendre ce que les employeurs recherchent chez les candidats qui postulent un poste de premier échelon, car le niveau de compétence et d'expérience exigé n'est pas le même dans toutes les industries ou pour toutes les professions.

Près de la moitié des postes vacants de premier échelon sont des postes à temps partiel

Les employeurs qui cherchent à pourvoir des postes de premier échelon sont plus susceptibles d'offrir du travail à temps partiel ou un emploi temporaire, et d'exiger un niveau de scolarité moindre.

Environ 46 % des postes vacants de premier échelon étaient des postes à temps partiel, c'est-à-dire de moins de 30 heures par semaine. En comparaison, seulement 7 % des postes vacants exigeant plus de deux années d'expérience étaient des postes à temps partiel.

Environ la moitié des postes de premier échelon (soit environ 87 500 postes vacants), à temps partiel comme à temps plein, n'exigeait pas de niveau minimal de scolarité et un quart (48 400 postes vacants) exigeait un diplôme d'études secondaires. Les employeurs recherchaient des candidats détenant un diplôme collégial ou un grade universitaire pour 20 % des postes de premier échelon (soit 32 300 postes vacants).

En comparaison, un diplôme collégial ou un grade universitaire était exigé pour 60 % des postes vacants nécessitant au moins deux années d'expérience.

Les petits milieux de travail sont plus susceptibles de rechercher des candidats d'expérience

Les postes de premier échelon sont plus souvent offerts dans les milieux de travail de grande taille. Environ 53 % des postes vacants dans les milieux de travail comptant 500 employés ou plus sont considérés comme des postes de premier échelon, comparativement à 43 % des postes vacants dans les milieux de travail comptant moins de 25 employés.



Les plus petits milieux de travail ne disposent pas toujours des ressources requises en matière de formation et peuvent exiger des travailleurs qu'ils apportent une contribution significative plus rapidement à la suite de leur entrée en fonction.

Les plus grandes entreprises, en revanche, consacrent habituellement davantage de ressources à la formation de leurs employés afin que ces derniers acquièrent les compétences particulières nécessaires à leur progression dans l'entreprise. Elles peuvent également offrir un ensemble plus diversifié de postes exigeant des niveaux de compétences différents.

Il existe des postes vacants de premier échelon dans toutes les professions, mais des variations significatives ont été observées entre les catégories professionnelles.

Les grands groupes professionnels que sont les ressources naturelles, l'agriculture et la production connexe (73 %), la vente et les services (63 %), la fabrication et les services publics (60 %) et la santé (58 %) présentaient les plus fortes proportions de postes de premier échelon.

À l'exception des professions du domaine de la santé, ces postes concernent généralement des emplois peu spécialisés et sont caractérisés par un taux élevé de roulement de la main-d'œuvre.

À l'opposé, les grands groupes professionnels liés à la gestion et aux sciences naturelles et appliquées présentent les plus faibles proportions de postes de premier échelon, soit environ 20 %.

Les salaires de premier échelon sont plus élevés dans le cas des postes exigeant des études universitaires

Les employeurs qui cherchent à pourvoir des postes de premier échelon au sein de professions qui n'exigent aucune scolarité offrent des salaires plus bas, tandis que les employeurs qui recherchent des travailleurs ayant réalisé des études postsecondaires pour pourvoir des postes de premier échelon offrent les postes de premier échelon les mieux rémunérés.

Les salaires offerts pour les postes de premier échelon dans les professions exigeant des études universitaires s'établissaient en moyenne à 29,30 \$ l'heure.

En comparaison, le salaire horaire moyen était de 18,20 \$ dans les professions qui exigent un diplôme collégial ou une formation en apprentissage, de 14,00 \$ dans les professions qui exigent un diplôme d'études secondaires, et de 12,70 \$ dans les professions qui n'exigent aucune scolarité.

Note aux lecteurs

Les données de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS) ont été utilisées dans le cadre de cette étude. L'EPVS recueille, sur une base trimestrielle, de l'information sur le nombre d'emplois vacants selon la profession dans toutes les régions économiques. Des renseignements supplémentaires sont également disponibles pour chaque profession, par exemple, le salaire horaire moyen offert, la proportion de postes vacants à temps plein et à temps partiel, la durée de la vacance des postes et les niveaux de scolarité et d'expérience recherchés.

La population cible de l'EPVS comprend tous les emplacements d'entreprises au Canada, à l'exception des organismes religieux, des ménages privés, des administrations publiques fédérales, provinciales et territoriales. L'échantillon de 100 000 emplacements d'entreprises de l'EPVS est tiré d'une population observée d'environ 1 million d'emplacements d'entreprises compilés à partir du Registre des entreprises. Des poids de sondage sont utilisés pour obtenir une analyse représentative de la population cible. Les emplacements d'entreprises font partie de l'échantillon pendant huit trimestres consécutifs, soit deux ans. Les estimations d'emploi trimestrielles de l'EPVS sont pondérées par calage sur les estimations d'emploi de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH).

L'unité d'analyse est la moyenne des estimations trimestrielles des postes vacants en 2016. Chaque trimestre reçoit un facteur de pondération équivalent. Dans tout trimestre donné, environ 6 200 postes vacants ont été exclus de l'analyse, car la profession correspondante ne pouvait pas être classée.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 5217.

L'étude intitulée « [Mettre le pied dans la porte : un regard sur les postes vacants de premier échelon au Canada](#) » est maintenant accessible dans la publication *Regards sur la société canadienne* (75-006-X).

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes ou la qualité des données, communiquez avec Sébastien LaRoche-Côté au 613-951-0803 (sebastien.larochelle-cote@canada.ca).

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de *Regards sur la société canadienne*, communiquez avec Sébastien LaRoche-Côté au 613-951-0803 (sebastien.larochelle-cote@canada.ca).